

CONSTRUIRE LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG) DANS LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT



2 jours

NOUVEL OUTIL DE PILOTAGE DES RESSOURCES HUMAINES ISSU DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

PROGRAMME DE LA FORMATION

LES LDG : UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, UNE MISE EN ŒUVRE OBLIGATOIRE

- › Objectifs et enjeux des LDG
- › La nouvelle structuration du dialogue social (loi du 6 août 2019)
- › Procédure d'adoption et durée de validité
- › Portée juridique

Cas pratique : construction du schéma de la procédure d'adoption

- › La publicité
- › Une méthodologie à mettre en place

LA NÉCESSITÉ DE RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX

- › Le recensement des documents
- › Le recensement des procédures
- › Le recensement des pratiques RH : les spécificités de l'établissement

LA DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE PLURI-ANNUELLE : LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DE LA GRH

- › L'état des effectifs
- › L'identification des métiers et des compétences
- › Les mouvements de personnels
- › Les données disponibles

Présentation d'outils d'analyse

Cas pratiques

- › Les objectifs RH poursuivis

Atelier de construction d'un tableau de stratégie RH

LES LDG MOBILITÉ : LES ORIENTATIONS À FIXER

Quiz sur les dispositions de la loi du 6 août 2019 sur la mobilité (nouveaux dispositifs)

- › L'adaptation des compétences
- › La diversité des profils
- › L'accompagnement individuel
- › L'égalité homme-femme
- › Les procédures de gestion des demandes de mobilité
- › Les priorités de mutation
- › La durée d'occupation des postes

LES LDG EN MATIÈRE DE PROMOTION ET DE VALORISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Quiz sur l'avancement

- › La disparition de la compétence des CAP
- › Les orientations et critères généraux de promotion
- › Recenser l'existant
- › Le choix des critères
- › La promotion interne
- › Les mesures favorisant l'évolution professionnelle

Cas pratique sur la définition de critères d'évolution professionnelle

- › La prise en compte de l'expérience
- › L'égalité homme-femme en matière de promotion

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME

- › Les obligations légales définies par la loi de transformation de la fonction publique
- › Le recensement des mesures existantes
- › Les mesures à mettre en place : définition et choix des mesures
- › La prévention des actes de violence à caractère sexuel ou sexiste
- › La réduction des inégalités de traitement

Illustrations concrètes de mesures

Cas pratique de construction d'un plan égalité homme-femme

OBJECTIFS

Connaître les obligations légales et réglementaires en matière de Lignes Directrices de Gestion (LDG) suite à la loi de transformation de la fonction publique..

Acquérir les outils méthodologiques de construction des lignes directrices de gestion, dans le cadre du dialogue social.

Définir le contenu des LDG et leur mise en œuvre.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

Une formation dédiée à la fonction publique d'État pour être au plus proche des problématiques RH de vos établissements

Une approche concrète et proposant des outils opérationnels

PUBLIC ET PRÉREQUIS

DRH, DRH adjoints, responsables de service RH, partenaires sociaux, toute personne chargée de la gestion RH /carrières

Il est recommandé de disposer de connaissances de bases des dispositifs de mobilité et de promotion dans la fonction publique d'État

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation

Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 497 € HT - Réf : VRH-LDGE

Validité : 30 juin 2022

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :

les 2 et 3 septembre 2021

les 23 et 24 mai 2022

Paris Montparnasse :

les 7 et 8 octobre 2021

les 10 et 11 février 2022

Sessions en régions :

www.gereso.com/LDGE

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/

Prise en charge (si parcours certifiant) :
 CPF Entreprise OPCO